

ASSOCIATION ESPACE NUMÉRIQUE ENTREPRISES

Association Loi 1901

Campus Région du Numérique
78 route de Paris
69260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION ESPACE NUMÉRIQUE ENTREPRISES

Association Loi 1901

Campus Région du Numérique – 78 route de Paris
69260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE NUMÉRIQUE ENTREPRISES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Introduction » au sein du paragraphe afférent aux « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à l'application du règlement ANC 2022-06.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Introduction » au sein du paragraphe afférent aux « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement ANC 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 mai 2026

Le commissaire aux comptes
implid Audit

Thibault CHALVIN
Associé

BILAN ACTIF

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobs incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 051,88	5 638,64	10 413,24	184,68
Immobs corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 260,00	1 707,35	-447,35	-26,20
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	17 311,88	7 345,99	9 965,89	135,66
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	488 916,40	630 940,80	-142 024,40	-22,51
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	613 078,21	696 276,35	-83 198,14	-11,95
Charges constatées d'avance	18 117,36	36 820,26	-18 702,90	-50,80
Valeurs mobilières de placement	500 000,00	500 000,00		
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	334 803,44	370 532,75	-35 729,31	-9,64
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 954 915,41	2 234 570,16	-279 654,75	-12,51
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 972 227,29	2 241 916,15	-269 688,86	-12,03

BILAN PASSIF

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 201 120,27	1 411 494,09	-210 373,82	-14,90
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-61 842,77	-210 373,82	148 531,05	70,60
Situation nette (sous-total)	1 139 277,50	1 201 120,27	-61 842,77	-5,15
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		158,56	-158,56	-100,00
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 139 277,50	1 201 278,83	-62 001,33	-5,16
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	229 846,29	217 280,22	12 566,07	5,78
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	229 846,29	217 280,22	12 566,07	5,78
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 993,18	386,59	1 606,59	415,58
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 277,26	522 528,77	-176 251,51	-33,73
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	254 833,06	300 441,74	-45 608,68	-15,18
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	603 103,50	823 357,10	-220 253,60	-26,75
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 972 227,29	2 241 916,15	-269 688,86	-12,03

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 303 633,50	1 402 519,76	-98 886,26	-7,05
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	806 874,22	648 750,26	158 123,96	24,37
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 050,00	-1 050,00	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	161 673,93	130 070,14	31 603,79	24,30
Autres produits	4 501,18	44,05	4 457,13	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 276 682,83	2 182 434,21	94 248,62	4,32
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 159 642,15	1 258 472,82	-98 830,67	-7,85
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 387,69	33 989,55	-15 601,86	-45,90
Salaires	664 318,70	694 017,90	-29 699,20	-4,28
Cotisations sociales	335 051,52	379 997,60	-44 946,08	-11,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 456,90	9 499,69	-5 042,79	-53,08
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	174 240,00	12 500,00	161 740,00	
Autres charges	17,63	1 023,01	-1 005,38	-98,28
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 356 114,59	2 389 500,57	-33 385,98	-1,40
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-79 431,76	-207 066,36	127 634,60	61,64

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	18 698,07	20 779,65	-2 081,58	-10,02
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	0,88	0,83	0,05	6,02
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	18 698,95	20 780,48	-2 081,53	-10,02
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 524,76	1 331,64	193,12	14,50
Différences négatives de change	21,38	3,36	18,02	536,31
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 546,14	1 335,00	211,14	15,82
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	17 152,81	19 445,48	-2 292,67	-11,79
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-62 278,95	-187 620,88	125 341,93	66,81
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)	763,82	26 952,94	-26 189,12	-97,17
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-763,82	-26 952,94	26 189,12	97,17
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-1 200,00	-4 200,00	3 000,00	71,43
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 295 381,78	2 203 214,69	92 167,09	4,18
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 357 224,55	2 413 588,51	-56 363,96	-2,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-61 842,77	-210 373,82	148 531,05	70,60
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	157 030,88	155 602,49	1 428,39	0,92
Bénévolat	36 900,00	59 130,00	-22 230,00	-37,60
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	193 930,88	214 732,49	-20 801,61	-9,69
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	157 030,88	155 602,49	1 428,39	0,92
Personnel bénévole	36 900,00	59 130,00	-22 230,00	-37,60
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	193 930,88	214 732,49	-20 801,61	-9,69
TOTAL	-61 842,77	-210 373,82	148 531,05	70,60

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 972 227,29 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -61 842,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques	8,00	3 à 5
Installations générales, agenc	10,00	
Matériel bureau / informatique	5,00	
Mobilier		

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES.
- L'association ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les mises à disposition de personnel par les membres de l'association sont comptabilisées en "contribution volontaire en nature" pour **155 602 €**

La valorisation contribution en nature de la CCI est désormais communiquée par la CCI et s'élève pour 2025 à **117 030€**.

Personnel mis à disposition par la chambre des métiers :

Depuis le 1er septembre 2017 deux personnes sont mises à disposition à raison de 1 jour par semaine chacune. La valorisation est calculée par la chambre des métiers et s'élève à 20 000 € par an par personne mise à disposition.

Depuis l'exercice précédent, conformément à la législation en vigueur, les prestations des administrateurs bénévoles sont comptabilisées.

Elles ont été évaluées en fonction de temps passé par chacun lors des assemblées générales, des manifestations, de leurs interventions au sein de l'écosystème...Le taux horaire pris en compte est de 90€.

Pour 2025, le montant est de **36 900 €**.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Fiscalité

L'association est fiscalisée.

Suite à la mise en place du nouveau règlement, depuis l'exercice 2023, au niveau du compte de résultat, les dotations et des fonds dédiés sont constatés au niveau des charges et produits d'exploitation et non plus en pied de page.

Description de l'association

1. Objet social :

« Cette association a pour objet :

- D'améliorer la compétitivité des entreprises en favorisant l'usage du numérique
- De favoriser l'innovation des entreprises grâce à l'usage des nouvelles technologies
- De contribuer à l'image d'excellence de notre territoire dans le domaine du numérique

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation, en toute neutralité vis-à-vis des prestataires numériques. »

2. la nature du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

INFORMER pour une meilleure compréhension des usages numériques
ACCOMPAGNER la mise en œuvre de projets numériques en toute neutralité
EXPERIMENTER des outils numériques sur des projets concrets avant d'investir
ANTICIPER les usages émergents et à forte valeur ajoutée pour les PME et TPE
PILOTER des programmes régionaux en partenariat avec un réseau de relais territoriaux
PARTAGER pour échanger des bonnes pratiques entre pairs

3. moyens mis en œuvre en 2025

Une équipe de 17 personnes dont 2 sont mises-à-disposition par la Chambre de Commerce et deux par la Chambre de Métiers.

Un réseau de 59 conseillers numériques couvrant toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un réseau de consultants et formateurs labélisés pour leur connaissance du monde de la PME et leurs compétences numériques

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 172,04		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	83 573,01		15 633,96
TOTAL	84 745,05		15 633,96
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 707,35		10,00
TOTAL	1 707,35		10,00
TOTAL GENERAL	86 452,40		15 643,96

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers		1 172,04		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		37 971,49	61 235,48	
TOTAL		39 143,53	61 235,48	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		457,35	1 260,00	
TOTAL		457,35	1 260,00	
TOTAL GENERAL		39 600,88	62 495,48	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			854,91	317,13	1 172,04	
Matériel de bureau, informatique			78 251,50	4 903,59	37 971,49	45 183,60
TOTAL			79 106,41	5 220,72	39 143,53	45 183,60
TOTAL GENERAL			79 106,41	5 220,72	39 143,53	45 183,60

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 260,00		1 260,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	5 460,00	5 460,00	
Autres créances clients	488 006,40	488 006,40	
Impôts sur les bénéfices	9 600,00	9 600,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 338,58	55 338,58	
Autres impôts, taxes et versements	2 750,00	2 750,00	
Divers	545 389,63	545 389,63	
Charges constatées d'avance	18 117,36	18 117,36	
TOTAL	1 125 921,97	1 124 661,97	1 260,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	355 608,00
Autres créances	548 139,63
Disponibilités	2 956,16
TOTAL	906 703,79

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant attribué par les financeurs.

Les subventions de fonctionnement attribuées au cours de l'exercice et dédiées à un ou plusieurs projets non encore mis en oeuvre sont comptabilisées au passif du bilan dans des comptes spécifiques pour un montant de 229 k€ :

La subvention attribuée par l'Europe et non encore utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés" pour 55 k€.

La subvention attribuée par la DEETS Haute Savoie et non encore utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés" pour 20 k€.

La subvention attribuée par la DEETS Haute Savoie et non encore utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés" pour 64.62 k€.

La subvention attribuée par la DREETS et non encore utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés" pour 35 k€.

La subvention attribuée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne et non encore utilisée est inscrite au passif du bilan en "fonds dédiés" pour 54.62 k€.

Depuis l'exercice 2020, les reliquats de conventions des années antérieures non utilisées au cours de l'exercice et donc reportées ne sont plus constatés en dotations / reprises. Seuls sont repris les fonds dédiés relatifs aux subventions utilisées au cours de l'exercice.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Europe	204 780,00		149 173,93			55 606,07	
Métropole de Lyon	12 500,00		12 500,00				
DREETS					35 000,00	35 000,00	
DEETS					20 000,00	20 000,00	
DEETS Haute Savoie					64 620,00	64 620,00	
CCI LM					54 620,00	54 620,00	
TOTAL	217 280,00		161 673,93		174 240,00	229 846,07	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 993,18	1 993,18		
Fournisseurs et comptes rattachés	346 277,26	346 277,26		
Personnel et comptes rattachés	51 285,81	51 285,81		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 471,78	83 471,78		
Taxe sur la valeur ajoutée	114 107,64	114 107,64		
Autres impôts et taxes assimilées	5 967,83	5 967,83		
TOTAL	603 103,50	603 103,50		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	638,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 742,94
Dettes fiscales et sociales	76 791,01
TOTAL	330 172,22

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan pour leur montant global. La part rapportée au résultat de l'exercice est calculée en fonction de la durée de l'amortissement des biens immobilisés.
Les QP de subventions virées au résultat étaient comptabilisées en 777. A compter de 2025, suite à la modernisation ds états financiers, ces QP sont comptabilisées en 747.

ENGAGEMENTS

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 154 660,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
Plafonds et découverts autorisés	150 000,00					150 000,00
TOTAL	150 000,00					150 000,00

LES EFFECTIFS

ASSOC ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	11,00	13,00
Employés et techniciens	2,00	3,00
PERSONNEL SALARIÉ	13,00	16,00
Ingénieurs et cadres	4,00	4,00
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	4,00	4,00